

## MARCHES DE NOEL EN ALSACE

Du 07 au 10 Décembre 2022

Prix par personne

**675 €**

04 jours / 03 nuits



### J1 : VOTRE RÉGION - STRASBOURG

Départ de votre région en direction de l'Alsace. Déjeuner en cours de trajet. L'après-midi, route vers **Strasbourg**. Embarquement à bord d'un bateau de la compagnie CroisiEurope. Accueil à bord et installation dans votre cabine. Dîner et logement.

### J2 : LA ROUTE DES POTIERS – KIRRWILLER, SPECTACLE AU ROYAL PALACE

Départ le matin pour le circuit de la **Route des Potiers**, situé au nord de l'Alsace. Visite de **Soufflenheim**, cité de la poterie culinaire et décorative, ou de **Betschdorf**, cité de la poterie artisanale de grès à décors bleus. Puis, route vers **Kirrwiller**. Déjeuner au **Cabaret Royal Palace**, suivi d'un spectacle au théâtre du Music-Hall. Le ballet du Royal Palace vous entraîne dans un univers fantastique, artistes et danseurs vous font vivre un voyage hors du temps. Retour à bord du bateau pour le dîner. Nuit.

### J3 : STRASBOURG

Visite du Vieux **Strasbourg** magnifiquement orné de décorations de Noël. Visite du **Marché de Noël** qui se situe sur la place Broglie et le parvis de la cathédrale. La tradition du marché de Noël à Strasbourg remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle, c'est le plus ancien de France, et l'un des plus anciens d'Europe. Grâce à plus de 300 chalets, à des kilomètres de guirlandes lumineuses, au grand sapin majestueux, à l'ambiance unique qui règne dans la ville, vous garderez un souvenir inoubliable de cette visite. Déjeuner. L'après-midi, temps libre pour découverte personnelle de la ville et des illuminations qui parent magnifiquement la ville en fin de journée. Retour à bord pour dîner. Nuit

## J4 : STRASBOURG – VOTRE RÉGION

---

Petit déjeuner puis départ vers votre région. Déjeuner en cours de route. Arrivée en fin de soirée

**NB :** L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites.

### Ce prix comprend :

Le transport en autocar de Grand Tourisme, L'hébergement à bord d'un bateau CroisiEurope 4 ⚓ à quai à Strasbourg, base cabine double, La pension complète du déjeuner du J1 au déjeuner du J4, La boisson aux repas (1/4 vin ou 1 bière ou 1/2 eau minérale et le café aux déjeuners) et au cours du déjeuner au Royal Palace (1 verre de Crémant, 1/4 vin blanc, 1/4 vin rouge, 1/2 eau minérale, café), Les visites et excursions mentionnées au programme avec les services d'un accompagnateur, Le spectacle au Royal Palace

### Ce prix ne comprend pas :

Le petit déjeuner en cours de route le J1 et le diner du J4, Le supplément chambre individuelle : 225 €, Les boissons non mentionnées ci-dessus, Les pourboires éventuels et dépenses personnelles, L'assurance MULTIRISQUE annulation / bagages et assistance / rapatriement : 30€ ou MULTIRISQUE + COVID 19 : 42€

## VOTRE HÉBERGEMENT MS MODIGLIANI 4

4 ancres • 78 cabines

Baptisé en l'honneur du célèbre peintre italien connu notamment pour ses portraits, le MS Modigliani navigue sur le Rhin et sur le Danube. Entièrement réaménagé en 2011, le MS Modigliani est un bateau 4 ancres à dimension humaine, mesurant 110 m de long et 11,40 m de large. Il peut accueillir 159 passagers, dans 78 cabines et une suite disposée sur deux ponts. Chacune des cabines, d'une superficie de 11 m<sup>2</sup> (16 m<sup>2</sup> pour la suite), dispose de toutes les commodités et offre les meilleures conditions de séjour.

La décoration est soignée et son atmosphère, à la fois élégante et conviviale, est en parfait accord avec son environnement. Situé au niveau du pont supérieur, le restaurant, où sont servis tous les repas pendant le voyage, propose une cuisine délicate dans un cadre raffiné. À ce même niveau se trouve également le salon / bar avec piste de danse.



### PONT SUPÉRIEUR :

- Restaurant • Salon / bar avec piste de danse • Réception • Cabines extérieures

### PONT PRINCIPAL :

- Cabines extérieures • Bibliothèque

## Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre,

## SELECTION RGO TOURISME

tél : 09-69-32-23-36 ou [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES).  
Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte>

# Le Pape

---

# VOYAGES